

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 DECEMBRE 2006 PROCES-VERBAL

Présents :

Administrateurs :

MM. Niset, , Noël, Poncelet, Jospin, Hubert, Bourgueil, Haulet, De Groote, Steffen, Nagant, Tamo et Afano
Mme Elias

Excusés :

MM. Emmanuelidis, Martin, Elias, Simon, Surain, Trepagne, Manset

Secrétariat EWETA :

Sognia Angelozzi

Le quorum du conseil d'administration n'étant pas atteint, les décisions prises dans le cadre de ce CA ne peuvent pas être validées, il ne s'agira donc que d'orientations prises.

1. APPROBATION DU PV DU CA DU 29 AOUT 2006

Le procès- verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. INFORMATIONS SUR LA SITUATION DE L'AWIPH

Monsieur Niset rappelle qu'il siège au CG en tant que membre désigné directement par la Ministre et non comme représentant de l'EWETA.

Il objective certaines informations parues dans la presse et signale qu'à ce jour le CG n'a toujours pas été réuni, ni informé des décisions de la Ministre.

Une note d'explication a été adressée en ce sens aux membres.

3. ACCORDS DU NON MARCHAND

- Accords 2007-2009

Les employeurs du NM à travers l'UFENM ont fait blocage sur l'accord signé entre les organisations syndicales et le gouvernement wallon.

La Ministre Vienne chargée de la centralisation a fait suspendre les négociations au niveau des Commissions paritaires et convoquent dès demain, le 13 décembre, le banc des employeurs pour discuter avec eux de leurs revendications .

Vendredi 19 décembre, une nouvelle rencontre des employeurs aura lieu au cabinet de la Ministre Vienne et après celle-ci la rencontre devrait s'élargir aux OS.

(Attention cette réunion du 19 décembre a été supprimée à cause des évènements actuels)

Dans le cahier de revendications syndicales, seul le point relatif au refinancement du FSEW concerne le secteur des ETA à hauteur de 317.000 euros par an, ce qui devrait résorber le déficit de ce fonds.

Pour la prochaine rencontre chez la Ministre, le vice-président de l'UFENM propose de fédérer tous les membres de l'UFENM autour de la mesure de la norme d'encadrement. L'EWETA doit répondre à ce mail et demandera plutôt de mettre l'accent sur le financement de la formation.

Sur la norme d'encadrement, nous devons veiller à la compensation des 2 jours de formation obligatoires pour le secteur des ETA.

Le CA demande que l'on défende la piste de la formation.

Harmonisation des barèmes

28 ETA ont répondu à notre enquête. 12 sont favorables à laisser cette souplesse (position 1) contre 18 (position 2) qui n'y sont pas favorables et donc préfèrent ne plus intégrer la PFA au barème.

Les OS ont admis que l'on peut laisser la souplesse de 2000 à 2003 mais à partir de 2003, ils souhaitent ne plus laisser la souplesse d'intégrer la prime de fin d'année au barème., date à laquelle est apparue la CCT sur la PFA.

Vu le peu de réponses reçues, Monsieur Niset propose au CA de se pencher sur le type de majorité que l'on veut prendre en compte, la majorité qualifiée ou la majorité simple pour décider de la position à prendre ?

Rappel des positions :

Comme en 2001, la PFA peut être intégrée dans le calcul du salaire mensuel.

Aujourd'hui, les OS demandent de faire évoluer la définition de 2001 vers les barèmes à 100 %.

En clair, les OS ne veulent pas que la PFA couvrent les 2 conventions (barèmes et PFA).

Notre position est de dire qu'en rémunération annuelle, on doit respecter 101, 80 % au total.

Monsieur Afano propose de s'en tenir à cette position 2 mais s'engager à revoir les 2 conventions avec des barèmes propres à nous pour éviter ce genre de problème à l'avenir. Revoir notre classification encadrement permettrait de mieux coller à la réalité de terrain qui ne permet pas de retrouver toutes les fonctions existantes dans le personnel d'encadrement.

Monsieur Niset s'engage à défendre cette position et rappelle les enjeux qui pourront être une pression reportée sur l'ensemble du personnel dans le cadre du nouveau cahier de revendications sectorielles 2007-2008., notamment sur la PFA.

Constatant que trop peu d'ETA ont répondu et que dans celles qui ont répondu, un nombre inférieur à la majorité qualifiée apparaît (majorité qualifiée qui est de coutume dans notre fédération pour les décisions portant sur des implications financières importantes pour les ETA), le CA est d'avis de défendre une position minimaliste correspondant à la position 1 afin de ne pas mettre à mal les ETA qui continuent à appliquer le système de la position 1.

4. Négociations en cours : évolution des négociations

- GT Classification de fonctions du personnel de production.

Il est fait référence au courrier « EWETA interactif mail » envoyé aux membres ce lundi 11 décembre afin de se prononcer sur le nombre de classes souhaité.

L'idée de base est d'objectiver les postes de travail et non d'augmenter les minima des catégories salariales actuelles.

Suite à la consultation faite auprès des membres, 7 ETA sont favorables à 7 classes et 2 ETA sont favorables à 5 classes et 2 ETA demandent plus d'informations sur ce dossier.

Monsieur Niset retient la demande de certains membres de suivre les travaux de plus près.

La manière de remplir le questionnaire va déterminer le nombre de points attribués à une fonction. Une fonction, par ex, d'opérateur machines dans 2 ETA différentes ne va pas donner forcément le même nombre de points. Les fonctions étalons sont des fonctions exemples. 15 fonctions étalons ont été sélectionnées parmi les ETA.

A ce stade des travaux, la transversalité souhaitée au départ par les OS n'apparaît plus aussi évidente actuellement.

Des formations à l'utilisation de la matrice et du questionnaire seront données par Optimor à un groupe paritaire limité à 30 personnes, Monsieur Niset propose comme personne « formatrice » pour les employeurs de faire appel à Norbert Nsabimana.

Monsieur Niset propose d'organiser une séance d'information pour les membres en janvier sur les classifications de fonctions du personnel de production et de faire appel à Monsieur Nsabimana Norbert pour expliquer l'ensemble du processus classification.

Cette séance d'information pourrait être jumelée avec une information sur les nouvelles règles du Maribel social.

La date du 16 janvier 2007 est éventuellement proposée, date à confirmer.

Monsieur De Groot demande de prévoir une période transitoire pour appliquer la classification de fonctions.

- GT Stress

Le relais est passé maintenant dans les ETA. Cette brochure est un outil de travail pour le CPPT, celui-ci peut être commenté selon les souhaits de chaque ETA..

- GT Alphabétisation

La demande de financement a été introduite aujourd'hui au Fifr pour un montant de 50.000 € et ce dernier statuera le 21 décembre 06. Pour rappel, il s'agit d'un projet paritaire pilote de formation en alphabétisation.

- GT Délégation syndicale

Les OS estiment que ce GT traîne un peu, l'EWETA a fait dès lors les propositions suivantes :

1. L'EWETA s'engage à rappeler les règles en matière de DS, CPPT et CE.

Il est rappelé également que toutes les ETA n'ont pas appliqué les règles de transmission de PV au SPF Emploi suite aux dernières élections sociales.

Les enjeux à ne pas suivre les règles, c'est que les OS reviennent sur des règles qui sont plus favorables dans notre secteur que dans les autres secteurs, à savoir, :

- la possibilité de choisir prioritairement dans les délégués élus, cela entraîne moins de protégés (voir tableau);
- même si on a diminué le seuil inférieur à 35, on a jamais augmenté le nombre de délégués au-delà de 100.
- Lors de la présentation du délégué, l'employeur a le droit d'avis d'émettre un avis sur la personne choisie.

L'EWETA enverra un courrier à ses membres pour rappeler les obligations à respecter ou leur demander les raisons pour lesquelles leurs obligations ont été modifiées ou adaptées.

2. Nous avons proposé d'éditer un guide de bonnes pratiques sur le dialogue social dans les ETA.

- Maribel social

Toutes les règles sont mises à jour ainsi que toutes les nouvelles CCT.

Pour le 2 derniers T 2006, le forfait est augmenté à 5000 euros. A partir de 2007, ce forfait devra être revu à la baisse et tournant aux alentours de 4000-4.500 € ce qui permet de les garantir sur une durée plus longue.

Il s'agira d'emplois nouveaux et plus spécifiquement d'emplois de personnes plus handicapées et notamment les emplois d'encadrement de ces travailleurs.

Ces nouvelles règles mises en place seront commentées lors de la séance d'information qui sera organisée dans le courant de janvier 2007.

5. Divers

Le Comité de gestion de l'AWIPH prévu le 21 décembre 06 est maintenu sauf information contraire.

Fait à Couillet, le 15 décembre 2006,

G. Niset, Président

P. De Groot, Secrétaire

S. Angelozzi, Secrétaire permanente

